

Compte Rendu du Conseil municipal

Séance du 28 Mars 2023

1. Délibération sur le temps de travail dans la collectivité

Régularisation à la demande de la préfecture de la mise en place du temps hebdomadaire de travail de 35h (1607h/an) dans la collectivité suite à la délibération du 10 Décembre 2001 portant sur l'aménagement et réduction du temps de travail.

2. Délibération sur la dématérialisation des actes

Changement du dispositif homologué de transmission des actes pour la plateforme « OK-Hub » proposée par le SMICA.

3. SMICTOM

Validation de la proposition de réorganisation des collectes des déchets ménagers. Conseillers qui participeront à la réflexion : Alain CARRIE, Patrick GOMEZ, Gilles GIRBAL, Philippe JOURDE, Carlos DOS SANTOS.

4. BUDGETS 2023

- BIENS SECTIONNAUX

Vote Compte administratif Section Condom et compte de gestion 2022 :

Dépenses fonctionnement : 23 329.71 €
Recettes fonctionnement : 24 367.54 €
Dépenses investissement : 0.00 €
Recettes investissement : 13 828.96 €
Affectation du résultat : 0€ recettes investissement
1 037.83€ excédent de fonctionnement reporté

Budget Primitif Section Condom 2023

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	23 287.63€	23 287.63 €
Section d'investissement	14 011.04 €	14 011.04 €
TOTAL	37 298.67 €	37 298.67 €

- COMMUNE

Vote Compte administratif Commune et compte de gestion 2022 :

Dépenses fonctionnement : 308 801.70 €
Recettes fonctionnement : 467 311.56 €
Dépenses investissement : 289 219.61 €
Recettes investissement : 209 172.42 €
Affectation du résultat : 77 879.97 € recettes d'investissement
80 629.89 € excédent de fonctionnement reporté

Budget primitif Commune 2023 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	375 470.29 €	375 470.29 €
Section d'investissement	381 633.52 €	381 633.52 €
TOTAL	757 103.81€	757 103.81€

Vote du taux d'imposition 2023 :

Taux de la taxe sur le foncier bâti : 33.06 %

Taux de la taxe foncière sur le foncier non bâti : 68.44 %

- **PHOTOVOLTAÏQUE**

Vote Compte administratif Photovoltaïque et compte de gestion 2022 :

Dépenses fonctionnement :	5 167.21€
Recettes fonctionnement :	10 316.73 €
Dépenses investissement :	1 767.39 €
Recettes investissement :	20 635.74 €
Affectation du résultat :	0 € recettes investissement
	5 149.52 € excédent de fonctionnement reporté

Budget Primitif Production électricité photovoltaïque 2023 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 949.52€	8 949.52€
Section d'investissement	10 661.62€	10 661.62€
TOTAL	19 611.14€	19 611.14€

Les délibérations : comptes administratifs, comptes de gestion et affectation de résultats de tous les budgets ont été votés à l'unanimité.